

## **Décision n°2022-078 portant modification de la composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels de l'ENS de Lyon**

Le Président de l'École normale supérieure de Lyon

*Vu le code de l'éducation, et notamment les articles D613-38 à D613-50 ;*

*Vu le décret n° 2012-715 du 7 mai 2012 modifié fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'École normale supérieure de Lyon ;*

*Vu le décret du 31 mai 2019 portant nomination du président de l'École normale supérieure de Lyon - M. PINTON (Jean-François) ;*

*Vu la décision n°18-098 du 12 juin 2018 relative à la composition et aux modalités de fonctionnement de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux de l'enseignement supérieur de l'ENS de Lyon ;*

*Vu l'avis du conseil des études et de la vie étudiante de l'ENS de Lyon du 1<sup>er</sup> juillet 2022 ;*

### **Décide**

#### **Article 1. Composition**

L'article 3 de la décision n°18-098 du 12 juin 2018 susvisée est modifié comme suit :

Les membres de la commission sont :

- La Vice-Présidente aux études de l'ENS de Lyon, Présidente de la commission ;
- Deux enseignants-chercheurs du diplôme ou parcours visé par la demande de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels du candidat ;
- Un ou plusieurs professionnels extérieurs à l'établissement lorsque ceux-ci assurent au moins 30% des enseignements du diplôme ou du parcours visé ;

- La Responsable du Service Etudes et Scolarité, à titre consultatif pour l'examen des demandes de validation des études ;
- Le responsable du service de la formation continue, à titre consultatif pour l'examen des demandes de validation des expériences professionnelles ou acquis personnels.

## Article 2. Durée

La présente décision entre en vigueur dès sa date de signature.

## Article 3. Exécution

Le Directeur général des services de l'École normale supérieure de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Lyon, le 11 juillet 2022

Le Président de l'ENS de Lyon,  
  
Jean-François PINTON

### Original :

- Recueil des actes administratifs de l'ENS de Lyon

### Publication :

- Affichage au siège de l'établissement à la date de signature
- Diffusion sur le site internet, rubrique « l'École > Nous connaître > Organisation > Décisions du Président 2022 »